RAPPORT D'ACTIVITÉ 1990

92-01131/

Table des matières

Message du Directeur général 4

Mandat et organisation 6
- Mandat de la Sûreté du Québec 6
- Structure organisationnelle 6
- Direction des ressources humaines 7
- Direction des ressources financières 8
- Direction des ressources matérielles 9
- Direction de la surveillance du territoire 10
- Direction des enquêtes criminelles et des supports techniques 11
- Direction de la planification et de la technologie 12
- Répartition géographique des districts et des effectifs 13

Faits saillants et statistiques 14
- Ressources humaines 14
- Ressources financières 16
- Ressources matérielles 16
- Technologie, planification et systèmes de gestion 16
- Criminalité 18
- Module d'information policière 19
  - Fraudes 19
  - Drogues et stupéfiants 19
- Sécurité routière 22
- Supports techniques 24
- Mesures d'urgence 24
- Relations communautaires 24
- Communautés culturelles 25
- Police autochtone 25
- Autres activités 25
- Actions humanitaires 25
- État-major général 26

In memoriam 27
- Allocution du Directeur général lors des funérailles civiques de l'agent Marcel Lemay 27

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité de la Sûreté du Québec pour l'année 1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le ministre de la Sécurité publique,

Claude Ryan
Québec, juin 1991

Monsieur Claude Ryan
Ministre de la Sécurité publique
1200, route de l'Église
Sainte-Foy, Québec
G1V 4T4

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport d'activité de la Sûreté du Québec pour l'année 1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le directeur général,

Robert Lavigne
Montréal, juin 1991

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le début de chacune des dernières décennies au Québec a été marqué par d'importants changements et tensions sociales. La Sûreté du Québec s'est toujours acquittée de sa mission, quelle que soit la situation. L'année 1990 n'aura pas fait exception. Elle vient réaffirmer le lien entre la société québécoise et son corps policier.

L'année 1990 aura marqué le Québec, la Sûreté du Québec et chacun de ses membres civils et policiers. Resteront présents dans les souvenirs et passeront à l'histoire, les événements qui ont jalonné cette année exceptionnellement difficile et exigeante:

- l'incendie du dépotoir de pneus de Saint-Amable, lequel a mobilisé les efforts de la Sûreté du Québec pour maintenir l'ordre et la paix;
- la paralysie des routes du Québec par les transporteurs routiers;
- l'intervention policière risquée et complexe à Akwesasne, suite à la mort de deux Amérindiens dans cette communauté divisée par un conflit opposant pro et anti-casinos;
- la mort tragique de l'agent Marcel Lemay lors de l'intervention du 11 juillet 1990 à Oka;
- la crise qui s'ensuivit et la mobilisation des effectifs aux sites névralgiques de Kahnawake, d'Akwesasne et d'Oka, et ailleurs au Québec.

Au terme de 1990, la Sûreté du Québec continue d'assurer le maintien de l'ordre dans ces territoires où la paix sociale demeure fragile.

Malgré ces opérations d'urgence, la Sûreté du Québec continue d'accomplir sa mission partout au Québec. Elle voit même son mandat exclusif s'étendre à la municipalité de la Baie James, qui représente à elle seule, le cinquième du territoire québécois. Lorsque le Québec s'engage dans des projets importants tels les méga-projets du nord québécois, la Sûreté du Québec se fait un devoir d'adapter les services qu'elle rend aux nouveaux besoins qui se manifestent.

La demande en services policiers a considérablement augmenté en 1990, même en excluant les crises et désastres. Près de 84 000 infractions criminelles ont été communiquées à la Sûreté du Québec, dont quelque 78 000 se sont avérées fondées. Avec une variation de 15,9 % de la criminalité par rapport à l'année précédente, il s'agit de la plus forte hausse annuelle depuis 1980. Même si le taux de solution a légèrement reculé, la performance demeure toutefois fort satisfaisante puisque quelque 3 600 crimes de plus qu'en 1989 ont été solutionnés par les policiers de la Sûreté du Québec.

La Sûreté du Québec a aussi porté assistance aux corps de police municipaux dans plus de 9 000 dossiers, une hausse de 3,5 % par rapport à 1989. Elle est également intervenue près de 800 000 fois en matière de sécurité routière.

Sur les routes du Québec, l'approche préventive concertée et axée sur la qualité des interventions et sur les campagnes de sensibilisation porte ses fruits. La baisse des accidents sur la route, observée depuis quelques années, se poursuit en 1990. La route fait de moins en moins de morts et de blessés. Ce sont des résultats rassurants et il faut persévérer dans cette voie.

La Sûreté du Québec a accru ses activités de recrutement et de développement des ressources humaines en vue d'assurer la relève et de contenir les effets négatifs du vieillissement de l'effectif policier qui se sont accentués en 1990.

L'utilisation des technologies informatiques s'est amplifiée cette année en élargissant le parc de micro-ordinateurs en plus d'ajouter et d'améliorer les systèmes administratifs et opérationnels.

L'année 1990 aura été difficile, mais aussi enrichissante; Il faut savoir en tirer avantage.

Aux priorités de 1991 s'ajoutent les orientations de 1990 qui n'ont pu connaître leur conclusion en raison du caractère exceptionnel de la dernière année.

La prochaine année verra l'entrée en vigueur d'une nouvelle structure organisationnelle; la fusion de trois directions portera le nombre de directions à quatre, deux mandataires et deux de soutien. Cette réorganisation amorcée en 1990 permet, tout en favorisant la décentralisation des activités et des services, une concentration de l'expertise et du support visant à consolider la cohérence des orientations et des décisions.

Au plan des ressources, le recrutement et le développement des ressources humaines demeurent encore prioritaires en 1991. Il en est de même pour le processus d'imputabilité et d'information des gestionnaires et autres responsables relativement à l'ensemble du processus budgétaire et à la déconcentration des budgets de fonctionnement. Considérant la conjoncture financière et visant une utilisation optimale des ressources, la Sûreté du Québec entend intensifier la fonction d'analyse de programmes. La modernisation du réseau de communications et la réalisation du plan directeur de l'information se poursuivront. L'achat de certains équipements techniques et d'urgence contribueront à améliorer l'efficacité policière et la sécurité des citoyens et des policiers.

Au plan des activités, la Sûreté du Québec mise sur la qualité et la diversité des interventions directes avec les citoyens. Cette approche communautaire permettra de mieux connaître leurs besoins et de les informer des politiques, orientations et actions de la Sûreté du Québec. La lutte concertée contre le trafic et la consommation de drogues et de stupéfiants ainsi que les supports techniques aux corps de police municipaux dans ces domaines constituent encore des priorités en 1991. De plus, la Sûreté du Québec compte réaffirmer son mandat particulier en sécurité routière par une modification de la Loi de police.

Un nouveau programme de communications internes et une approche médiatique dynamique viendront aussi supporter et faire connaître les actions de la Sûreté du Québec auprès de son personnel et de la population.

À l'instar de la société québécoise, la Sûreté du Québec met tout en oeuvre pour s'adapter aux mutations sociales et s'ouvrir au progrès.

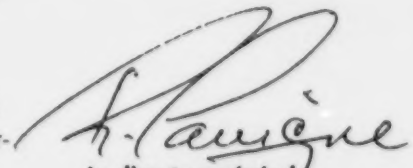

Le directeur général,
Robert Lavigne

Mandat de la Sûreté du Québec

«La Sûreté du Québec est, sous l'autorité du Ministre de la Sécurité publique, chargée de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique dans tout le territoire du Québec, prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec et d'en rechercher les auteurs» (art. 39, L.P. ch. 13).

Ainsi, dans le cadre de son mandat légal, en plus du Code criminel, la Sûreté du Québec applique le Code de la sécurité routière et des lois telles la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques, la Loi sur la Société des alcools, la Loi sur les permis d'alcool, la Loi sur les stupéfiants et la Loi sur les aliments et drogues, etc.

Spécifiquement en matière de renseignements, l'article 39.1 de la Loi de police stipule:

«La Sûreté maintient un service central de renseignements ayant pour but de faciliter la détection du crime et le dépistage des auteurs et met ce service à la disposition des autres corps de police.»

Par ses services spécialisés, elle est aussi appelée à porter assistance aux corps policiers municipaux.

Enfin, en raison de la convention de la Baie James et du nord québécois, la Sûreté du Québec s'est vu confier le mandat d'assurer la poursuite de l'organisation des services de protection policière chez les Cris de la Baie James et les Inuit du nord québécois.

Structure organisationnelle

État-major général

La Sûreté du Québec est dirigée par le Directeur général. Celui-ci la commande et l'administre. Il est secondé dans l'exercice de ses fonctions par six responsables de direction. Il est entouré des services ci-après décrits.

Service juridique

Le Service juridique fournit aux unités administratives qui composent la Sûreté du Québec des conseils spécialisés en vue d'assurer la protection de leurs droits et leur procure l'assistance juridique nécessaire à la poursuite de leurs activités administratives et opérationnelles. Il veille aussi à la représentation des intérêts de la Sûreté du Québec devant les organismes judiciaires et administratifs.

Service de la vérification et du contrôle de gestion

Ce service procède à la vérification des activités administratives et opérationnelles des unités en vue de fournir aux gestionnaires une évaluation indépendante sur l'économie, l'efficacité et l'efficience des politiques, pratiques et contrôles internes de gestion en vigueur, y compris l'application de la politique de vérification du Centre de renseignements policiers du Québec (C.R.P.Q.) dans les unités de la Sûreté du Québec et auprès des corps policiers municipaux.

Service des affaires publiques

Le Service des affaires publiques est chargé de faire connaître à la population les activités et les programmes de la Sûreté du Québec, de diffuser de l'information et, à cet effet, de maintenir de bonnes relations avec les médias d'information.

Il est également chargé de produire des documents audio-visuels sur les activités de la Sûreté du Québec et de procéder quotidiennement à une revue de presse spécifique à la Sûreté du Québec ou sur des sujets d'intérêt.

Organisation

En 1990, la Sûreté du Québec est composée de six grandes Directions, aux missions mandataires et de support.

Pour accomplir son mandat sur tout le territoire québécois, la Sûreté du Québec compte 108 postes répartis dans neuf districts. Au début de 1991, trois nouveaux postes seront ouverts, portant le nombre total de postes à 111.

Direction des ressources humaines

Mandat

Compte tenu de son rôle-conseil et de soutien, cette direction est responsable de la conception, de l'élaboration et de la mise en application de l'ensemble des politiques, des pratiques, des mesures administratives et des contrôles relatifs à la gestion des ressources humaines.

À cette fin, elle fournit l'assistance requise au bon fonctionnement de la Sûreté du Québec en élaborant et en maintenant des services spécialisés en matière d'accès à l'égalité en emploi, de dotation, de gestion et de contrôle des effectifs, de relations du travail et de mesures disciplinaires, de formation et de perfectionnement, de rémunération et d'avantages sociaux, de santé et de sécurité du travail, d'aide au personnel, et de communications internes.

Le programme d'accès à l'égalité en emploi relève directement du responsable de la direction des ressources humaines.

Service du développement des ressources humaines

Le Service du développement des ressources humaines doit assurer la formation, le perfectionnement et le développement des ressources humaines. Il conçoit, en collaboration avec les gestionnaires, des programmes de formation qui répondent aux besoins de l'organisation.

Service de la gestion des effectifs

Le Service de la gestion des effectifs assume la responsabilité des activités reliées à la détermination, à la répartition et au contrôle des effectifs, à l'analyse, à la description et à la détermination du niveau des emplois, à la dotation des emplois et aux mouvements du personnel, à l'évaluation du rendement des employés ainsi qu'à la sélection, au recrutement et à l'embauche.

Service des relations avec le personnel

Le Service des relations avec le personnel est responsable des activités reliées à la négociation de la convention collective avec l'Association des policiers provinciaux du Québec, à l'administration des différentes conventions collectives, à la discipline, aux conditions de travail et de rémunération, au service médical et à l'aide au personnel, à la santé et à la sécurité du travail et aux avantages sociaux.

Service des communications internes

Le Service des communications internes a la responsabilité d'élaborer des programmes visant à favoriser la circulation de l'information interne à tous les niveaux de l'organisation. Il est aussi responsable de la conception et de la rédaction de la revue «Sûreté».

Direction des ressources financières

Mandat

Cette direction est responsable de la réalisation des activités reliées au cycle budgétaire, au contrôle et à la comptabilisation des revenus et recettes, de l'analyse financière, de la conception, de l'élaboration et de la mise en place de politiques financières, du contrôle interne ainsi que du soutien aux unités du grand quartier général et des districts via les bureaux administratifs.

Service du budget et de la comptabilité

Le Service du budget et de la comptabilité a le mandat de réaliser le cycle budgétaire annuel, de produire les rapports requis sur l'évolution budgétaire et d'effectuer le contrôle des données budgétaires et financières.

Service de l'analyse et des politiques financières

Le Service de l'analyse et des politiques financières a le mandat d'assurer l'intégralité des rapports émanant des systèmes en place et d'élaborer un système d'analyse financière permettant de rendre le processus décisionnel le plus efficace possible. En outre, il conçoit, élabore et met en place les politiques financières et de contrôles internes.

Direction des ressources matérielles

Mandat

Cette direction a la responsabilité de la gestion de l'approvisionnement, des immeubles, du parc de véhicules, des télécommunications ainsi que des activités d'impression et de reproduction.

Service de l'approvisionnement

Le Service de l'approvisionnement assure le maintien des stocks et la fourniture des biens et services à toutes les unités.

Service des immeubles

Le Service des immeubles définit les besoins d'aménagement et d'ameublement, participe à la négociation des baux pour la location d'édifices et surveille l'exécution des travaux.

Service des transports

Le Service des transports est responsable des activités reliées à la gestion du parc automobile et des équipements de transport de la Sûreté du Québec.

Service de la gestion des télécommunications

Le Service de la gestion des télécommunications assure les activités reliées à la gestion des télécommunications de la Sûreté du Québec.

Service de l'impression et de la reproduction

Le Service de l'impression et de la reproduction assure l'impression et la reproduction des documents de la Sûreté du Québec.

Direction de la surveillance du territoire

Mandat

Cette direction a l'autorité hiérarchique sur les districts pour l'exécution de la mission policière, en tenant compte de l'autorité fonctionnelle accordée aux autres directions.

De plus, elle élabore et maintient des services spécialisés en matière de mesures d'urgence, d'interventions tactiques, de sécurité routière, de relations communautaires, de prévention du crime et des accidents de la circulation, de police autochtone, de permis, de sécurité des immeubles ainsi que de gestion des dossiers opérationnels.

Service des mesures d'urgence

Le Service des mesures d'urgence est responsable de la planification, de la coordination, de l'élaboration et de l'application des politiques et des procédures nécessaires au maintien de l'ordre lors de situations d'urgence ou d'envergure, réelles ou anticipées. Il doit également assurer la sécurité des personnalités publiques désignées.

Service de la sécurité routière et du transport routier

Le Service de la sécurité routière et du transport routier, en plus d'enquêter sur les accidents majeurs de la circulation, est responsable de l'élaboration et de l'application des politiques et des procédures relatives à la prévention et à la détection des infractions au Code de la sécurité routière, aux lois et règlements du transport routier ainsi qu'à la prévention des accidents de la circulation.

Service des relations communautaires

Le Service des relations communautaires est responsable de l'application et de la coordination des programmes de la Sûreté du Québec en milieu autochtone. De plus, il planifie, élabore et coordonne des programmes communautaires en matière de prévention de la criminalité, de sécurité routière et de relations interculturelles ou d'autres activités au moyen d'expositions, de visites, de documents audio-visuels, de conférences et de campagnes publicitaires.

Service des permis

Le Service des permis élabore les politiques et les procédures nécessaires à la délivrance, au renouvellement et à l'annulation des permis (agents et agences d'investigation et de sécurité, armes à feu, explosifs, constables spéciaux, huissiers), veille à l'application des lois et règlements s'y rattachant et assume le rôle du chef provincial des préposés aux armes à feu.

Service des activités générales

Le Service des activités générales est responsable de l'élaboration des politiques et des procédures relatives à la sécurité des immeubles occupés par la Sûreté du Québec et de la surveillance du grand quartier général.

Direction des enquêtes criminelles et des supports techniques

Mandat

Compte tenu de son rôle-conseil et de soutien, cette direction élabore et maintient des services spécialisés et a une autorité fonctionnelle en matière d'enquêtes criminelles, de renseignements criminels, de répression du banditisme, d'enquêtes de sécurité et de renseignements de sécurité, de moeurs, de drogues et stupéfiants, de jeux, d'application des lois sur les alcools, de surveillance physique, de surveillance électronique, d'identité judiciaire, de polygraphie et d'hypnose.

Elle assume aussi la direction administrative du Bureau de recherche du Québec sur le crime organisé (B.R.Q.C.O.), au nom du directeur général de la Sûreté du Québec.

Service des enquêtes criminelles

Le Service des enquêtes criminelles conseille et élabore des politiques et des programmes reliés à la détection des crimes contre la propriété, des crimes contre la personne et des crimes économiques. Il supporte et coordonne en outre les activités des unités régionales d'enquêtes criminelles dans ces domaines.

Service des enquêtes sur le crime organisé

Le Service des enquêtes sur le crime organisé est responsable des politiques et programmes relatifs à la détection et à la répression des crimes et des infractions reliés au crime organisé, aux drogues et stupéfiants, à la moralité, aux jeux ainsi qu'aux infractions touchant les lois sur les alcools.

De plus, il supporte et coordonne les activités des escouades régionales des moeurs et celles des crimes majeurs.

Service des renseignements criminels

Le Service des renseignements criminels établit les politiques et programmes visant à produire des renseignements stratégiques et tactiques sur des personnes, des événements, des organismes et des situations qui contribuent ou menacent de contribuer à toute forme d'activité criminelle sur l'ensemble du territoire du Québec. D'autre part, il coordonne les activités des unités régionales de renseignements criminels.

Service des enquêtes et des renseignements de sécurité

Le Service des enquêtes et des renseignements de sécurité établit les politiques et programmes visant à produire des renseignements stratégiques et tactiques sur des personnes, des événements, des organismes et des situations qui contribuent ou menacent de contribuer à toute forme d'agitation sociale susceptible de porter atteinte à la paix, à l'ordre et à la sécurité publique sur l'ensemble du territoire du Québec. Il assure en outre la coordination des activités des unités régionales de renseignements de sécurité.

Service des supports techniques

Le Service des supports techniques établit les politiques et programmes relatifs aux supports techniques en surveillance physique et électronique, en identité judiciaire, en polygraphie et en hypnose. De plus, il supporte et coordonne les activités des unités régionales de supports techniques.

Bureau de recherche du Québec sur le crime organisé (B.R.Q.C.O.)

Le B.R.Q.C.O. assure l'échange de renseignements criminels entre le Service canadien de renseignements criminels (S.C.R.C.), les bureaux provinciaux du S.C.R.C., les services de renseignements des autres corps de police ainsi que les services responsables de l'application de la loi, en vue de combattre efficacement le crime organisé sur le territoire du Québec.

Le Directeur général de la Sûreté du Québec assume la responsabilité administrative du B.R.Q.C.O., par l'entremise du directeur général adjoint responsable de la Direction des enquêtes criminelles et des supports techniques.

Direction de la planification et de la technologie

Mandat

Compte tenu de son rôle-conseil et de soutien, cette direction fournit à la Sûreté du Québec l'expertise professionnelle et technique lui permettant d'améliorer la gestion de ses ressources.

Plus spécifiquement, elle propose les orientations à prendre dans le futur, effectue les études et analyses organisationnelles permettant la mise à jour des plans d'organisation, conçoit et met au point des systèmes, méthodes et procédés rationnels de travail ainsi que des systèmes informatisés de gestion.

Service de la planification et des systèmes de gestion

Le Service de la planification et des systèmes de gestion veille à l'élaboration du modèle de planification stratégique de la Sûreté du Québec, à la conception des systèmes administratifs, à la mise à jour et à la normalisation des politiques et des procédures, à la gestion des formulaires, à l'élaboration de la politique générale en ce qui a trait aux systèmes d'information de gestion, de l'exploitation des systèmes d'information de gestion, à l'organisation, à l'analyse des programmes et à l'administration des ressources documentaires et audio-visuelles.

Service de l'informatique

Le Service de l'informatique a pour rôle de mettre en oeuvre un ensemble de techniques relatives à la recherche, à la collecte et à la conservation des données ainsi qu'à l'élaboration des informations en vue de l'accomplissement des mandats de la Sûreté du Québec. Il maintient le service central de renseignements policiers du Québec (C.R.P.Q.) en vue de faciliter la détection du crime de même que le dépistage de ses auteurs, et met ce service à la disposition des autres corps de police. Il fournit et exploite les systèmes informatiques de gestion dont la Sûreté du Québec a besoin pour son administration. Il gère le développement des applications de micro-informatique et de bureautique.

Répartition des effectifs par district en 1990

1	Bas-St-Laurent-Gaspésie		
	policiers 266	civils	47
2	Saguenay-Lac-St-Jean		
	policiers 169	civils	37
3	Québec		
	policiers 858	civils	137
4	Trois-Rivières		
	policiers 293	civils	50
5	Estrie		
	policiers 268	civils	41
6	Montréal		
	policiers 1380	civils	249
	Grand quartier général		
	policiers 504	civils	48
7	Outaouais		
	policiers 271	civils	390
8	Abitibi-Témiscamingue		
	Nouveau-Québec		
	policiers 215	civils	38
9	Côte-Nord		
	policiers 138	civils	28
	Total		
	policiers 4282	civils	1 083*

* Ces chiffres incluent les 69 constables-auxiliaires et les cadres contractuels inscrits à la S.A.A.Q. le 91-01-01.

Ressources humaines

Les effets du vieillissement s'accentuent à la Sûreté du Québec. En 1990, le recrutement de nouveaux policiers n'a pu compenser les départs pour causes de retraite, de démission ou de décès. En effet, 180 recrues policières ont joint les rangs de la Sûreté du Québec tandis que 259 membres policiers les ont quittés en 1990. Il est prévu que quelque 300 policiers prendront leur retraite en 1991. L'effectif policier en place au 31 décembre 1990 est de 4 282, une baisse de 1,8 % par rapport à l'année précédente.

Des recrues de 1990, 52,8 % sont des cégépiens et les autres, des conventionnels. La représentativité féminine se situe à 5 %. Il faudra encore dans les prochaines années donner priorité au recrutement.

Cette relève devra être de plus en plus représentative des réalités socioculturelles de la société québécoise.

L'année 1990 a permis la sensibilisation et l'information de la majorité du personnel de la Sûreté du Québec au processus d'implantation du programme d'accès à l'égalité en emploi. Dans la lignée du Rapport Bellemare, la Sûreté du Québec a rencontré les responsables de la Commission des droits de la personne qui ont fait part de leur satisfaction face aux progrès accomplis. Les démarches d'identification de la représentativité des groupes cibles au sein des effectifs de la Sûreté du Québec et du recensement des ressources humaines disponibles dans la population ont été amorcées et devraient se concrétiser en 1991.

Répartition des effectifs réguliers au 31 décembre 1990

POLICIERS	
Agent	3 507
Caporal	352
Sergent	275
Lieutenant	72
Capitaine	38
Inspecteur	23
Inspecteur-chef	10
Directeur général adjoint	4
Directeur général	1
TOTAL	**4 282**

CIVILS	
Ouvrier	28
Personnel de bureau	812
Technicien	79
Professionnel	70
Agent de la paix	69
Cadre intermédiaire	18
Cadre supérieur	9
TOTAL	**1 085**

Évolution des effectifs (policiers et civils)

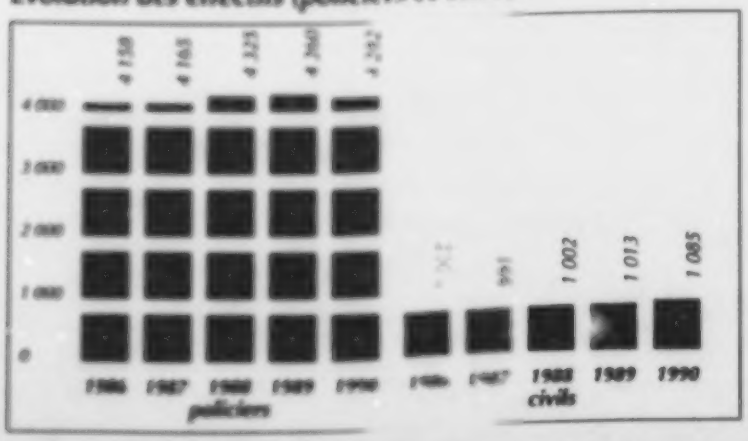

L'effectif civil passe de 1 013 en 1989 à 1 085 en 1990, en hausse de 7,1 %. L'équivalent de 125 personnes-année ont été embauchées à titre occasionnel. Le transfert des contrôleurs routiers à la Société de l'assurance automobile du Québec a été convenu au cours de 1990 en raison des contrôles économiques et techniques caractérisant de plus en plus ce secteur d'activité. Le départ officiel de ces employés sera effectif dès le 1er janvier 1991.

La formation et le perfectionnement demeurent une priorité pour compenser la perte d'expérience et d'expertise. Il importe de souligner les activités de formation dans les spécialités suivantes:

- cours de gestion pour sous-officiers;
- perfectionnement des responsables de poste;
- formation en micro-informatique;
- perfectionnement en conduite de différents véhicules;
- spécialisation dans le domaine des relations communautaires;
- mise à jour des connaissances des policiers relativement aux pouvoirs et aux devoirs.

C'est un défi de taille que d'assurer la relève de gestion et d'opération à la Sûreté du Québec afin de répondre aux besoins en sécurité publique actuels et futurs de la population québécoise.

En matière de développement des ressources humaines, la Sûreté du Québec a dispensé et coordonné des activités de formation auprès de 2 372 policiers, qui ont bénéficié de plus de 18 000 jours-personnes de formation et de 622 civils, qui ont participé à près de 2 600 jours-personnes de formation. Le plan de développement prévoyait plus de 150 activités de formation.

Dans le domaine des relations du travail, la Sûreté du Québec et l'Association des policiers provinciaux du Québec ont signé une nouvelle convention collective qui viendra à échéance le 31 décembre 1992.

Mouvements du personnel civil - 1990

Arrivées	
■ mutations	53
■ nominations	69
Départs	
■ mutations	24
■ démissions, décès, retraites	31
Mouvements internes	
■ affectations et reclassements	82
■ promotions	25
■ réorientations professionnelles	5

Mouvements du personnel policier - 1990

Placements	
■ affectations	410
■ mutations	301
■ transferts	457
■ recrutements	180
■ départs (démissions, décès, retraites)	259
Promotions	
■ Directeur général adjoint	1
■ Inspecteur-chef	4
■ Inspecteur	11
■ Capitaine	15
■ Lieutenant	41
■ Sergent	64
■ Caporal	70

Ancienneté des policiers par grade 1990

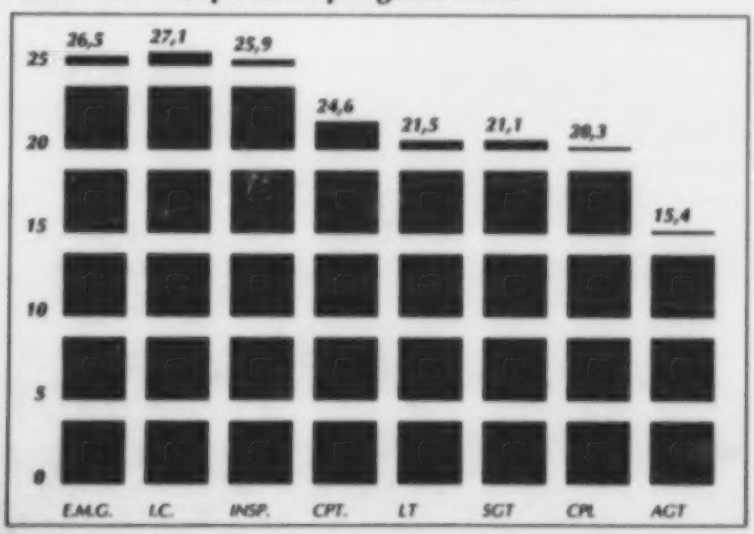

Ressources financières, matérielles et informationnelles

Ressources financières

Cette année, la variation à la hausse du total des dépenses fut de 17,4 % pour atteindre 553,6 M$*. En déduisant de ce montant les dépenses extraordinaires de 71,3 M$ entrainées par l'incendie du dépotoir de pneus à Saint-Amable, les manifestations des transporteurs routiers et la crise amérindienne, la hausse du total des dépenses est en fait de 2,3 % par rapport à 1989. Cette augmentation provient principalement de l'accroissement des coûts au chapitre des traitements réguliers des policiers, des loyers versés à la Société immobilière du Québec et du renouvellement des véhicules du parc automobile.

Ressources matérielles

En 1990, le Service de l'approvisionnement a procédé à la décentralisation des crédits budgétaires et à l'établissement d'un plan d'acquisition en 16 secteurs d'activités. Quelque 60 000 commandes et plus de 7 000 demandes ont été traitées ou négociées.

Le Service des immeubles a complété 25 projets d'aménagement, de réaménagement et de déménagement. Il a aussi réalisé 400 projets de rénovation, dont 150 au grand quartier général.

Le Service des transports a collaboré à la mise au point d'un nouveau système des gyrophares et des accessoires électriques des véhicules. Cela permet de moderniser et d'améliorer la qualité de l'équipement et sa facilité d'utilisation, tout en minimisant l'espace qu'il requiert.

Le Service de la gestion des télécommunications a procédé à l'amélioration qualitative et quantitative des réseaux de télécopieurs et de téléavertisseurs et à l'achat de 78 unités d'un système téléphonique informatisé. En radiophonie, il a réalisé une étude sur la qualité de la couverture radio.

Technologie, planification et systèmes de gestion

La modernisation du réseau des télécommunications s'est poursuivie en 1990. Plusieurs études ont été entreprises visant la conception initiale des composantes du réseau intégré de télécommunications policières (R.I.T.P.), le traitement des appels téléphoniques reçus dans les postes, l'utilisation de lignes d'entrées INWATT-800 et la faisabilité de la réception des appels d'urgence de type 911 à l'échelle provinciale.

Des changements à l'index général et au module d'information policière ont été apportés en 1990. Quelque 180 micro-ordinateurs ont été installés dans les unités. Plusieurs corps de police se sont procuré de nouveaux équipements et ont été reliés au réseau du Centre de renseignements policiers du Québec (C.R.P.Q.). La Sûreté du Québec, visant à accentuer son rôle de formateur auprès de ses policiers et de ceux des corps policiers municipaux, a acquis une seconde salle pour la formation C.R.P.Q. à l'Institut de police du Québec.

Des modifications importantes ont amélioré les systèmes d'information dans les domaines suivants: renseignements criminels et de sécurité, ressources humaines et approvisionnement. Une fonction d'échange de

Répartition des dépenses en 1990

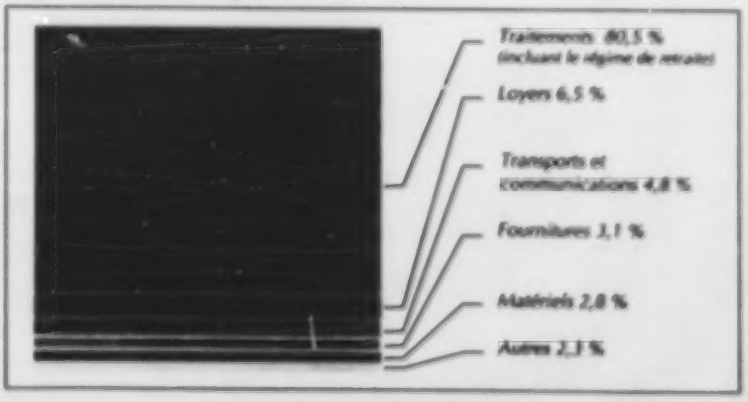

* Il s'agit des dépenses comptabilisées au 31 décembre 1990.

renseignements policiers entre le Canada et les États-Unis a été créée. De nouvelles installations technologiques ont été mises en place au centre de traitement des données.

Parmi les travaux amorcés ou complétés, notons:

- le rôle-conseil auprès du ministère des Finances du Québec dans le partage des responsabilités en matière du financement des services policiers;
- la révision de l'organisation territoriale de la Sûreté du Québec;
- la réorganisation policière sur le territoire de la Baie James;
- l'évaluation des activités d'impression et de reproduction de la Sûreté du Québec;
- les analyses administratives et stratégiques, et les rapports concernant la crise amérindienne;
- la planification stratégique liée à la prise de décision du transfert des activités de contrôle du transport routier vers la Société de l'assurance automobile du Québec et le support administratif pour en assurer la réalisation;
- la mise à jour des documents administratifs en raison de l'implantation du Code de procédure pénale;
- l'étude des besoins concernant le manuel de directives des membres.

Répartition et évolution des dépenses de 1986 à 1990

	1986	1987	1988	1989	1990
Total (000)	329 333,9	374 812,1	434 938,9	471 404,0	553 608,8
Traitements	204 268,8	219 871,7	236 576,0	247 169,4	299 306,9
Régime de retraite des policiers	70 596,2	91 262,3	124 842,5	138 699,9	146 026,6
Services des transports et des communications	6 856,1	7 618,5	11 641,1	14 385,5	26 363,4
Services professionnels, administratifs et autres	1 977,8	2 238,4	2 886,2	2 992,1	4 041,8
Entretien et réparation	3 248,1	4 004,0	5 416,3	5 845,6	6 214,6
Loyers	23 693,4	29 175,2	29 924,2	32 346,8	36 201,9
Fournitures et approvisionnements	10 460,7	10 709,5	11 606,7	15 489,1	17 366,5
Matériel et équipement	6 123,0	7 668,0	9 866,9	11 947,5	15 410,4
Autres dépenses	2 109,0	2 264,6	2 178,8	2 528,1	2 674,7

En matière de conseil et de coordination, différents comités, groupes de travail ou unités ont bénéficié des expertises du Service de la planification et des systèmes de gestion, notamment pour l'élaboration, l'implantation ou l'évaluation de projets de recherche ou d'intervention et pour l'analyse de problématiques.

En matière de ressources documentaires et audio-visuelles, la collection comprend maintenant quelque 9 000 volumes et plus de 200 titres de périodiques. Outre le service de référence traditionnel, les directions et unités de la Sûreté du Québec peuvent dorénavant recourir au service de télétéférence (DIALOG, INFOMART, INFOPUQ). En 1990, la fonction de gestion documentaire pour l'ensemble de la Sûreté du Québec, tant pour les dossiers opérationnels qu'administratifs, a été ajoutée aux responsabilités de la section responsable des ressources documentaires et audio-visuelles.

Évolution des dépenses de 1986 à 1990

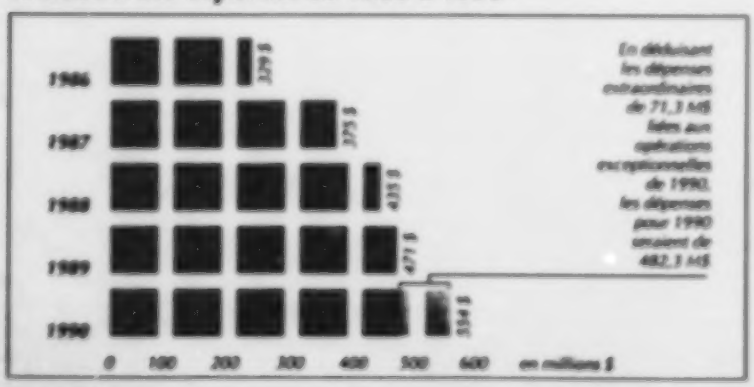

Criminalité

Les infractions criminelles fondées, rapportées à la Sûreté du Québec ou connues d'elle, s'élèvent à 78 136 en 1990. Cela représente une hausse de 15,9 % par rapport à l'année précédente et la plus importante depuis 1980. Toutes les grandes catégories de crimes sont en hausse comparativement à 1989.

Les crimes de violence augmentent de 18,9 % passant de 6 590 à 7 835. Les voies de fait, en hausse de 23,1 %, et les autres attentats contre la personne, en hausse de 14,2 %, expliquent une bonne partie de la croissance de cette catégorie de crimes. Les vols qualifiés augmentent de 7,1 % et les infractions d'ordre sexuel, de 6,5 %.

Les crimes contre la propriété qui s'établissaient à 36 918 en 1989, augmentent de 17,5 %, pour se situer à 43 378 en 1990. Les deux sous-catégories, les introductions par effraction et les vols simples, connaissent une hausse identique de 17,5 %. La sous-catégorie des vols de véhicules s'accroît de 28,8 % par rapport à l'année précédente.

Les autres crimes passent de 23 919 en 1989 à 26 923 en 1990, pour une augmentation de 12,6%. Les fraudes se sont accrues de 14,6 %, et les autres infractions au Code criminel, de 12,3 %.

Globalement, le taux de solution se situe à 43,7 %, soit 1,5 point de moins qu'en 1989. La performance de la Sûreté du Québec demeure très satisfaisante, considérant la conjoncture de l'année 1990, fortement marquée par la crise amérindienne et par la montée de la criminalité. Malgré cette dernière, le nombre des crimes solutionnés a augmenté, passant de 30 501 en 1989 à 34 131 en 1990, pour une hausse de 11,9 %.

Par catégorie, le taux de solution aux crimes contre la propriété décline de 27,1 % en 1989 à 24,5 % en 1990. La performance à l'égard des crimes contre la personne diminue légèrement de 0,9 point, pour se situer à 86,0 %, alors qu'à l'égard des autres crimes, le taux de solution s'accroît, passant de 61,7 % en 1989 à 62,3 % en 1990.

Évolution des taux de solution au Code criminel de 1986 à 1990

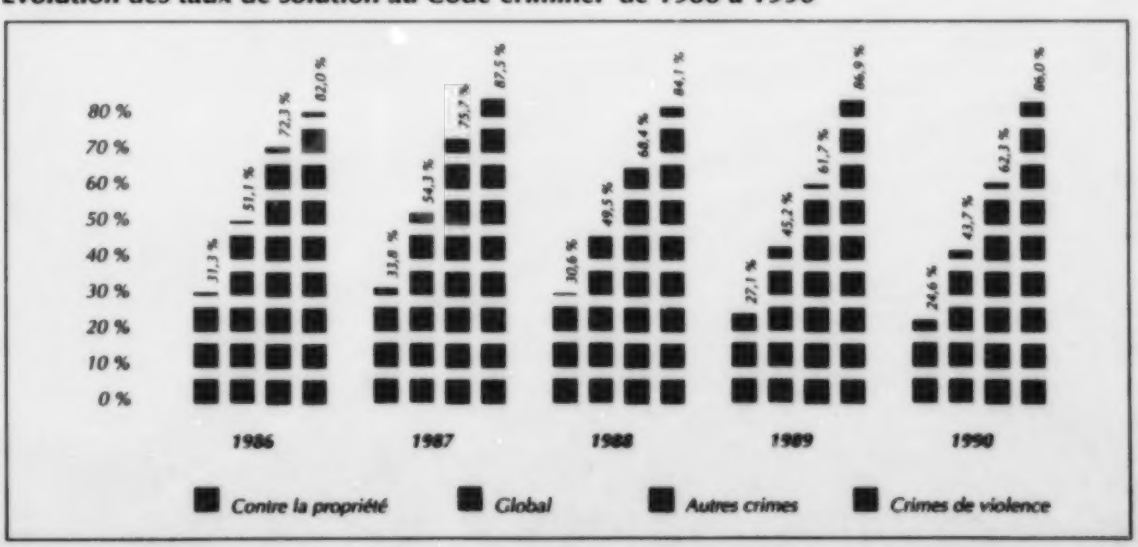

Module d'information policière

La deuxième année de fonctionnement du module d'information policière (MIP) confirme sa contribution importante à l'analyse des caractéristiques et des tendances de la criminalité rapportée à la Sûreté du Québec.

En 1990, les priorités ont porté sur le contrôle de la qualité des données et sur la production de rapports mensuels sur la criminalité pour permettre à chaque district et à chaque poste de cibler davantage leurs interventions. Le MIP a aussi permis d'effectuer rapidement de nombreuses études statistiques spécifiques.

Parmi les analyses inédites et particulières que permet le MIP, celles concernant les fraudes et les drogues et les stupéfiants témoignent de l'apport intéressant de ce module d'information.

Répartition des infractions à certaines lois fédérales et provinciales - 1990

DISTRICTS 1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
LOIS FÉDÉRALES									
Drogues et stupéfiants									
277	240	550	306	318	1 233	237	247	235	**3 643**
Autres statuts fédéraux									
9	55	31	3	23	319	22	104	54	**620**
LOIS PROVINCIALES									
Loi sur les alcools									
96	56	237	89	40	136	108	96	64	**922**
Lois cinéma, loteries et courses									
0	1	5	3	0	11	1	3	3	**27**
Loi sur les explosifs									
0	0	1	0	5	5	1	5	1	**18**
Autres statuts provinciaux									
122	311	728	150	323	1 101	163	188	42	**3 128**

Fraudes

En 1990, 9 694 actes frauduleux commis et inscrits dans 4 597 dossiers ont été enquêtés par la Sûreté du Québec. Les études du MIP permettent d'évaluer à 2,1, le nombre moyen d'actes frauduleux par dossier enquêté. Un découpage plus fin des données montre que 82,9 % des dossiers comportent un seul acte frauduleux et 12,5 % en comportent deux, trois ou quatre.

Drogues et stupéfiants

La lutte à la drogue et aux stupéfiants s'est poursuivie et a surtout été dirigée vers les trafiquants de tous niveaux en 1990.

En plus des efforts déployés pour le démantèlement des réseaux de trafiquants, la Sûreté du Québec a maintenu ses activités en vue de combattre la vente de stupéfiants dans les milieux les plus touchés: les endroits licenciés, le monde du travail et le milieu scolaire.

Évolution de la criminalité de 1986 à 1990 Infractions réelles et solutionnées

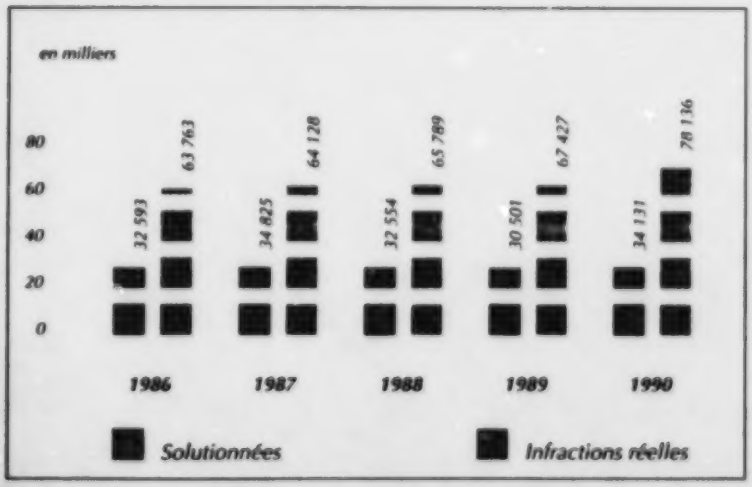

Dans les institutions d'enseignement de niveau secondaire, la Sûreté du Québec a poursuivi l'application de son programme de lutte aux trafiquants actifs en milieu scolaire.

Ce programme s'inscrit en continuité de l'information donnée aux étudiants sur les dangers de la consommation de drogues. En concertation avec les directions des écoles, les comités de parents, les psychologues en milieu scolaire, les parents intéressés et les étudiants, l'action de la Sûreté du Québec vise à assainir le milieu scolaire en y extirpant la drogue par la neutralisation des trafiquants. Ce programme prévoit aussi, pour les consommateurs actuels ou potentiels, le support de personnes-ressources déjà présentes dans les écoles, aucune action judiciaire n'étant prise contre ces derniers.

En 1990, dans le cadre de ce programme, 173 institutions ont été visitées. La Sûreté du Québec a organisé près de 1 000 séances d'information qui ont permis de rejoindre 18 000 personnes, professeurs, parents et étudiants. Les actions prises ont permis d'identifier 950 trafiquants, dont 380 ont été traduits devant les tribunaux appropriés à leur âge.

Les données du MIP révèlent que la valeur des drogues et stupéfiants saisis s'élève à 60,8 M $ pour la dernière année.

Évolution de la criminalité de 1986 à 1990
Infractions réelles et solutionnées

	1986	1987	1988	1989	1990
Crimes contre la personne					
Infractions réelles	4 853	5 448	6 460	6 590	7 835
Infractions solutionnées	3 979	4 767	5 430	5 726	6 741
Crimes contre la propriété					
Infractions réelles	34 091	34 279	35 540	36 918	43 378
Infractions solutionnées	10 670	11 586	10 862	10 014	10 623
Autres crimes					
Infractions réelles	24 819	24 401	23 789	23 919	26 923
Infractions solutionnées	17 944	18 472	16 262	14 761	16 767
Total des infractions réelles	63 763	64 128	65 789	67 427	78 136
Total infractions solutionnées	32 593	34 825	32 554	30 501	34 131
Drogues et stupéfiants	4 909	3 505	3 885	3 954	3 643
Assistances au S.P.M.	10 301	9 168	9 226	8 964	9 282

La Sûreté du Québec est intervenue auprès de 6 070 personnes en matière de drogues et stupéfiants dont 72 % étaient inscrites à titre de suspect. Les personnes accusées pour trafic ou possession, dont le nombre s'élève à 5 595, se répartissent comme suit:

- **26,3 % pour trafic de cannabis;**
- **20,7 % pour trafic de cocaïne;**
- **19,0 % pour possession de cannabis;**
- **9,1 % pour possession de cocaïne.**

Des 13 973 trafics dénombrés, il y a une moyenne de 4,6 trafics pour chaque personne appréhendée à ce titre.

Les trafiquants se caractérisent comme suit:

- **84,2 % sont des hommes;**
- **95,7 % sont de race blanche;**
- **42,6 % ont entre 18 et 29 ans et 19,9 % appartiennent au groupe des 30 à 40 ans;**
- **les mineurs (12 à 17 ans) représentent 25,6 % des trafiquants.**

Répartition de la criminalité par district - 1990

DISTRICTS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
TOTAL DES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	5 583	2 552	12 402	7 276	7 787	30 885	6 576	3 069	2 006	**78 136**
% de solution	54,8	42,1	47,5	39,5	44,5	37,2	53,0	51,7	60,0	**43,7**
CRIMES DE VIOLENCE	878	234	1 189	581	582	2 828	697	432	414	**7 835**
% de solution	97,5	86,8	84,3	87,4	86,4	80,6	93,3	85,7	86,7	**86,0**
VOIES DE FAIT	720	182	830	413	407	2 144	563	324	360	**5 943**
% de solution	94,6	86,8	88,9	96,6	86,2	85,7	91,5	85,5	83,6	**88,5**
INFRACTIONS ORDRE SEXUEL	117	42	212	98	136	381	108	100	48	**1 247**
% de solution	121,4	85,7	92,0	78,6	91,9	76,9	106,5	83,0	102,1	**89,8**
AUTRES ATTENTATS CONTRE LA PERS.	20	6	27	11	11	77	10	2	5	**169**
% de solution	80,0	83,3	37,0	72,7	54,6	68,8	80,0	250,0	140,0	**69,8**
VOLS QUALIFIÉS	21	4	120	59	28	226	16	6	1	**481**
% de solution	81,0	100,0	49,2	40,7	75,0	42,5	75,0	83,3	200,0	**49,9**
CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ	2 418	1 621	6 913	4 672	4 303	17 839	3 250	1 686	676	**43 378**
% de solution	35,0	30,7	30,2	23,7	20,1	19,9	27,6	34,1	30,0	**24,5**
INTRODUCTIONS PAR EFFRACTION	1 095	905	3 596	2 275	2 587	9 405	1 865	858	333	**22 919**
% de solution	37,7	32,0	29,6	20,8	21,0	20,4	32,0	39,0	30,3	**25,0**
VOLS SIMPLES	1 323	716	3 317	2 397	1 716	8 434	1 385	828	343	**20 459**
% de solution	32,7	28,9	30,9	26,5	18,8	19,4	21,7	29,0	29,7	**23,9**
VOLS + DE 1 000$ *	122	173	522	389	370	1 812	299	148	77	**3 912**
% de solution	34,4	20,2	20,5	17,7	15,7	13,5	14,1	16,2	22,1	**16,3**
VOLS 1 000$ ET MOINS *	1 034	463	2 214	1 491	1 022	4 824	827	540	241	**12 656**
% de solution	30,5	28,7	33,4	28,9	18,0	19,2	21,2	27,0	30,7	**24,7**
VOLS DE VÉHICULES *	167	80	581	517	324	1 798	259	140	25	**3 891**
% de solution	44,9	48,8	30,6	26,1	24,7	25,7	32,1	50,0	44,0	**29,1**
AUTRES CRIMES	2 287	697	4 300	2 023	2 902	10 218	2 629	951	916	**26 923**
% de solution	59,3	53,7	65,3	62,3	72,3	55,3	73,9	67,4	70,0	**62,3**
FRAUDES	311	92	1 054	388	333	1 316	208	118	68	**3 888**
% de solution	99,4	95,7	85,6	84,8	84,4	75,1	91,4	106,8	76,5	**84,0**
MORALITÉ	0	4	15	11	5	24	20	8	4	**91**
% de solution	—	125,0	146,7	118,2	80,0	75,0	115,0	37,5	50,0	**100,0**
AUTRES INFRACTIONS CODE CRIMINEL	1 976	601	3 231	1 624	2 564	8 878	2 401	825	844	**22 944**
% de solution	52,9	46,8	58,3	56,5	70,8	52,3	72,0	62,1	69,6	**58,5**

** Sous-catégories des vols simples*

Les trafiquants sont surtout appréhendés dans les résidences uni ou multifamiliales (35,8 %), dans les écoles (13,2 %), dans les bars et brasseries (11,9 %) et sur la voie publique (9,7 %).

Dans les écoles, 73% des personnes sont appréhendées pour trafic de cannabis et elles sont mineures dans 74 % des cas.

Les consommateurs appréhendés, ailleurs que dans le cadre du programme scolaire, ont le profil suivant:

- **87,8 % sont du sexe masculin;**
- **7,3 % ont moins de 18 ans;**
- **60,5 % appartiennent au groupe des 20 à 30 ans et 25,7 %, à celui des 30 à 40 ans.**

La faible proportion des mineurs appréhendés pour possession simple peut être attribuée à la politique de la Sûreté du Québec qui réfère ces jeunes à des organismes spécialisés au lieu de les traduire en justice.

Les consommateurs sont le plus souvent appréhendés sur la voie publique (27,5 %), à leur résidence (26,9 %), dans les bars et brasseries (12,5 %) et dans des établissements publics (12,5 %).

Sécurité routière*

L'approche qualitative, plutôt qu'essentiellement quantitative, des interventions préventives en sécurité routière a continué de primer en 1990. Dans cette optique, la gestion opérationnelle des interventions, ciblées à des périodes et des endroits précis en raison de leurs risques d'accidents, s'avère prometteuse à court et à long terme.

En effet, l'année 1990 est caractérisée par un déclin des accidents de la route. On observe une baisse de 7,7 % de tous les accidents, ceux-ci passant de 65 488 en 1989 à 60 540 en 1990. Les accidents avec dommages matériels ont chuté de 8,1 % et ceux faisant des victimes, de 5,7%.

Ce sont des résultats fort satisfaisants. La sévérité plus grande des amendes et peines pour les contrevenants et la gestion opérationnelle

Répartition des accidents en 1990

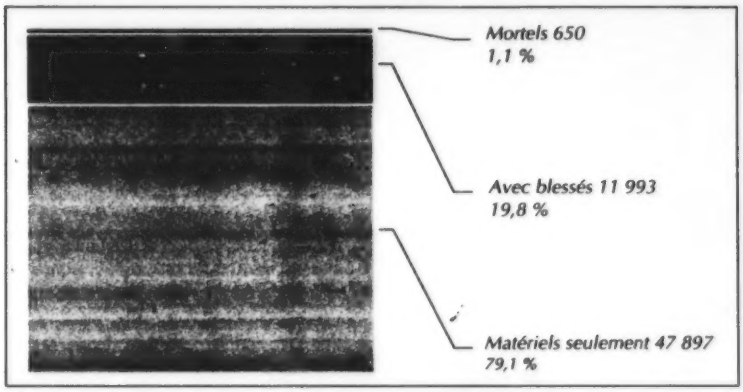

Répartition des interventions en sécurité routière 1990

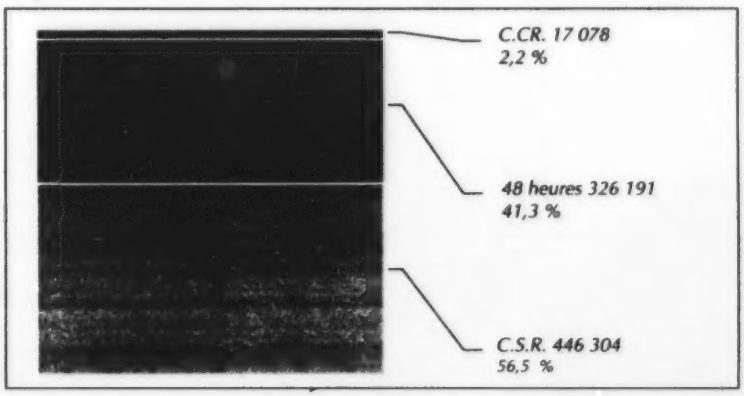

Répartition des accidents par district 1990

DISTRICTS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
Total des accidents	3 852	1 590	11 807	5 757	4 462	26 302	4 026	1 804	940	**60 540**
avec morts	43	28	137	81	67	207	45	32	10	**650**
avec blessés	877	388	2 143	1 196	920	5 109	786	351	223	**11 993**
avec dommages matériels seulement	2 932	1 174	9 527	4 480	3 475	20 986	3 195	1 421	707	**47 897**

Répartition des interventions dans le domaine de la sécurité routière par district 1990

DISTRICTS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
Total des interventions	54 380	32 415	142 903	99 227	54 883	278 330	64 904	42 671	19 860	**789 573**
Inf. au C.cr.	1 728	529	3 000	1 189	704	7 369	1 298	861	400	**17 078**
Inf. au C.s.r.	26 081	17 959	79 835	56 936	31 212	165 505	35 532	22 827	10 417	**446 304**
Avis de 48 heures	26 571	13 927	60 068	41 102	22 967	105 456	28 074	18 983	9 043	**326 191**

** En raison de la prise en charge du contrôle du transport routier par la Société de l'assurance automobile du Québec et du transfert des contrôleurs routiers à partir d'août dernier, les données concernant les infractions à la Loi des transports, des masses et des dimensions sont partielles et peu fiables. Pour cette raison, aucune donnée ne sera dorénavant publiée par la Sûreté du Québec et les données antérieures ont été corrigées pour maintenir la comparabilité des statistiques routières.*

Évolution des interventions en sécurité routière de 1986 à 1990

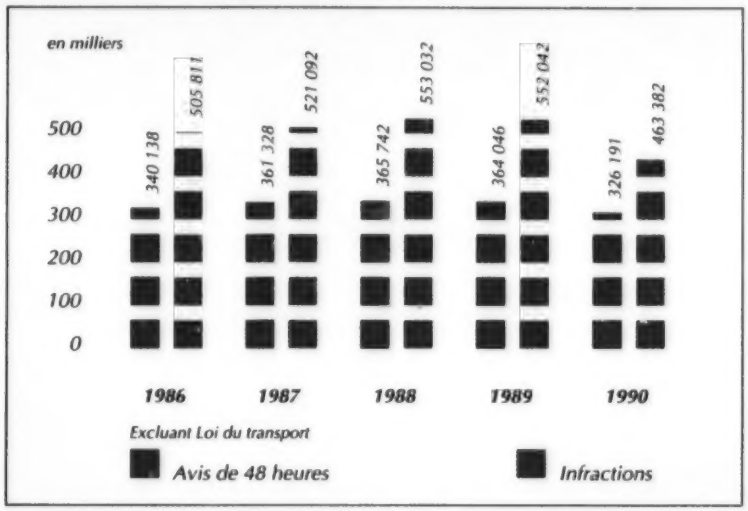

axée sur la qualité semblent avoir un impact dissuasif qui a permis de compenser la chute des actions préventives en 1990. Les interventions ont en effet décliné de 13,9 %.

La baisse plus marquée des interventions préventives que celle des accidents explique la chute d'un point du ratio des actions préventives par rapport aux accidents en comparaison à 1989. Ce ratio s'établit à 13 en 1990, reflétant l'approche qualitative privilégiée.

En 1990, 1 accident sur 100 fut mortel. Un accident sur 5 a provoqué des lésions corporelles n'entraînant pas la mort, et 8 accidents sur 10 n'ont impliqué que des dommages matériels.

Dans une perspective décennale, le passage des années 80' aux années 90' se caractérise par un changement dans la composition des accidents routiers: la tendance étant que les accidents avec morts ou blessés surviennent de moins en moins fréquemment que ceux n'impliquant que des dommages matériels. Le port obligatoire de la ceinture et les effets dissuasifs des lois de plus en plus sévères en matière de délinquance routière ne sont pas étrangers à ce phénomène. Les campagnes de sensibilisation augmentent la conscientisation des conducteurs face à leurs responsabilités routières en soulignant l'importance du «partage» de la route. Également, le travail de prévention et d'information soutenu des policiers de la Sûreté du Québec contribuent à rendre les routes moins mortelles et moins dangereuses qu'au début de la dernière décennie.

Évolution des accidents de 1986 à 1990

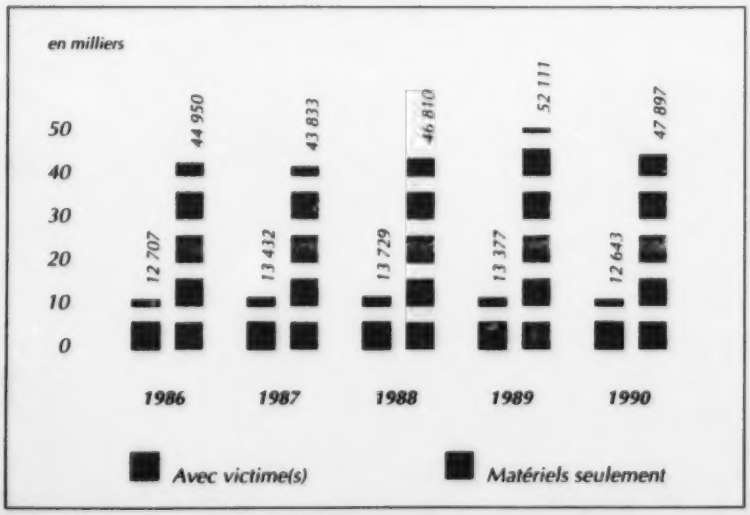

En 1990, la Sûreté du Québec devenait membre d'un important organisme nord-américain voué à la sécurité routière. Des représentants de tous les états américains de même que de la Gendarmerie royale du Canada et de la Police provinciale de l'Ontario collaborent aux diverses activités du CARE (Combined Accident Reduction Efforts). En plus d'organiser des journées thématiques d'intervention en sécurité routière à la grandeur de l'Amérique du nord, les membres de cet organisme échangent de l'information concernant les résultats de campagnes de prévention, les nouvelles techniques de surveillance routière et les nouveautés technologiques.

Autres activités

Supports techniques

La Division de l'identité judiciaire a complété les études nécessaires à l'acquisition d'un système automatisé de recherches d'empreintes digitales.

Plus de 48 250 fiches d'empreintes digitales, soit 2,6 % de plus qu'en 1989, ont été traitées et 585 000 photographies de toutes sortes ont été prises, pour une augmentation de 25,3 %.

Spécifiquement aux scènes de crimes, 10 075 dossiers ont été analysés, soit 19,4 % de plus qu'en 1989. Ils ont permis l'identification de 496 suspects, pour une amélioration de la performance à ce niveau de 12,5 %. Les 404 portraits-robots exécutés ont conduit à l'identification de 18 suspects.

Mesures d'urgence

Les services spécialisés en mesures d'urgence ont été requis lors de 829 événements en 1990, soit dans 2,3 fois plus d'événements qu'en 1989. Les équipes spécialisées, soit les équipes cynophiles, celles des techniciens en explosifs et celles de plongée sous-marine ont contribué respectivement à 67 %, 23 % et 10 % des activités des mesures d'urgence.

La récupération d'explosifs constitue 27 % des événements et les recherches de personnes, 23 %. Les déversements de matières dangereuses, les feux de forêt, les noyades, les évacuations, les recherches d'aéronefs perdus, en détresse ou écrasés, les alertes à la bombe et les désastres naturels se partagent les autres proportions des événements de mesures d'urgence.

En matière de protection des personnalités, 109 dignitaires ont été escortés en 1990. Parmi les événements d'envergure ayant sollicité l'expertise de la Sûreté du Québec pour assurer la protection des personnalités, la conférence du Lac Meech, la Fête nationale et le passage de la Reine Élizabeth II ont particulièrement retenu l'attention en 1990.

Relations communautaires

Le Service des relations communautaires s'est distingué en 1990 par ses interventions constantes et adaptées aux besoins des populations directement affectées par la crise amérindienne: le service de liaison à Oka, les conseils de réintégration aux citoyens déplacés et les présentations de l'agent C. Populaire dans les écoles d'Akwesasne, d'Oka et de Kahnawake témoignent du souci de support, d'écoute et d'information aux citoyens dans des situations de crise.

À Akwesasne, le rapprochement et l'intégration des membres de la Sûreté du Québec à cette communauté mohawk se sont traduits par l'organisation et la participation à plusieurs activités sociales et récréationnelles. Un document audio-visuel produit par la Sûreté du Québec en collaboration avec les policiers autochtones d'Akwesasne, a été présenté à près de 200 jeunes élèves de la communauté.

À Oka, la Sûreté du Québec a établi un bureau de liaison pour informer les citoyens, les sécuriser et les diriger vers les bons intervenants. Quatre équipes de policiers et de policières ont effectué des visites de réintégration auprès des citoyens déplacés. Quelque 150 étudiants ont rencontré l'agent C. Populaire. Des activités semblables se sont déroulées dans la région de Kahnawake.

Le colloque «Vieillir sans violence», sous l'égide de la Sûreté du Québec, a réuni plus de 450 participants qui ont discuté de la problématique de la violence chez les personnes âgées.

Un projet-pilote de consultation, visant à resserrer l'adéquation entre les services de police et les préoccupations des citoyens a présentement cours dans le district de l'Outaouais. Des représentants des citoyens sont consultés pour la détermination des priorités d'intervention à privilégier par les postes locaux.

Au total, 3 338 activités ont été organisées en 1990. Près d'un million et demi de personnes y ont assisté. Pour la Sûreté du Québec, ces activités signifient quelque 14 000 heures d'information au public et de contacts directs avec les citoyens.

Communautés culturelles

L'année 1990 constitue la première année d'activité de la division des communautés culturelles. Dans la réalisation de son mandat de liaison avec les représentants des communautés culturelles, la division a présenté 25 conférences ayant pour thème, l'intégration à la société québécoise d'immigrants nouvellement arrivés. Elle a aussi participé à 15 colloques parrainés par des organismes ethniques. Pour la promotion du recrutement des minorités ethniques et culturelles, 25 écoles secondaires, cégeps et universités ont été visités dans le cadre de journées «carrières».

Police autochtone

Le Village Huron a conclu une entente provisoire avec le ministère de la Sécurité publique, devenant la 26e communauté participant au programme de police autochtone de la Sûreté du Québec. Les 14 agents de liaison en police autochtone ont effectué 149 visites dans les différentes communautés participantes.

La Sûreté du Québec a procédé à une évaluation du service de police à Akwesasne, visant à définir les paramètres et la mise en oeuvre d'une restructuration de ce service.

Finalement, des représentants de la Sûreté du Québec ont contribué aux travaux de différents comités en vue d'améliorer la fonction policière en milieu autochtone.

Autres activités

En 1990, le Service des permis a élaboré un projet de principes directeurs concernant l'approbation, par le ministère de la Sécurité publique, des clubs de tir extérieurs.

Dans les domaines des autorisations d'acquisition d'armes à feu et d'armes à usage restreint, le Service a maintenu sa pratique d'examen rigoureux des demandes. La violence des requérants, leur proximité à des bandes criminalisées ou leur incapacité de justifier leur demande ont motivé les refus. Des 10 430 demandes d'enregistrement d'armes à autorisation restreinte, 10 203 ont reçu une recommandation positive. Pour les acquisitions d'armes à feu, 97,9 % des 36 844 demandes ont été autorisées.

Au total, 21 537 agents d'investigation ou de sécurité ont vu leur permis renouvelé en 1990, une baisse de 7,6 % par rapport à l'année précédente. En cours d'année, 347 permis d'agent ont été révoqués et 45 agences ont fait l'objet d'enquêtes.

La division de la détention du Service des activités générales a été abolie et ses activités ont été transférées au Centre de prévention de Montréal de la Direction générale des services correctionnels du Québec.

Actions humanitaires

En plus d'accomplir la mission qui lui est confiée par le législateur québécois relativement à la sécurité des citoyennes et des citoyens, la Sûreté du Québec et ses membres, sensibles aux nombreux besoins que manifeste la population qu'ils desservent, s'acquittent de multiples responsabilités humanitaires.

En raison de la mobilisation d'une part importante des effectifs lors des événements majeurs survenus au cours de l'année, les entrées de fonds de la Fondation de la Sûreté du Québec ont été moindres que par les années précédentes. Toutefois, 55 000 $ ont été recueillis.

La Sûreté du Québec a également accepté de participer à la publicité pour la campagne de levée de fonds de la fibrose kystique et prévoit être très active lors de celle de la Fondation Jean Lapointe. La vocation préventive de cet organisme rencontre les préoccupations de la Sûreté du Québec face à la consommation de drogues et d'alcool et à son impact sur le fonctionnement social, la criminalité et la sécurité routière.

Composition de l'État-major général en 1991

Robert Lavigne
Directeur général

André Gendron
Directeur général adjoint
Administration

Gilles Saint-Antoine
Directeur général adjoint
Planification et technologie

Robert Therrien
Directeur général adjoint
Enquêtes criminelles et
supports techniques

Marc Lizotte
Directeur général adjoint
Surveillance du territoire

Allocution de monsieur Robert Lavigne, directeur général de la Sûreté du Québec, lors des funérailles civiques de l'agent Marcel Lemay. Église de l'Ancienne-Lorette, 16 juillet 1990.

Mes chers amis,

Le destin nous frappe parfois durement, dans notre corps, dans notre esprit et dans notre âme. La profession de policier est exigeante, chacun le sait; elle comporte des risques, c'est évident. Malgré la formation, l'entraînement et toutes les précautions, l'inévitable survient soudainement, sournoisement, implacablement.

Nous vivons actuellement des moments de crise difficiles et tragiques. Des moments sûrement parmi les plus difficiles de l'histoire de la Sûreté du Québec. Cela se situe dans le cadre d'événements qui sont encore aujourd'hui d'actualité. Des événements tellement complexes que l'action ou l'inaction policière sont l'objet de critiques.

Dans les circonstances, nous passons inévitablement par différentes émotions: la tristesse, l'amertume, la colère, l'incompréhension. Nous ne trouverons pas réponse à nos questions dans la vengeance, les représailles ou la révolte. Le calme, le rationnel et la lucidité, qui ont orienté les décisions de la Sûreté du Québec, doivent encore guider nos comportements.

Marcel Lemay comprenait cela. Il avait décidé de devenir membre de la Sûreté du Québec, il y a un peu plus de 10 ans. Après sa formation policière à l'Institut de police du Québec, il a débuté sa carrière en assumant ses fonctions dans la région de l'Abitibi. Il y a trois ans, il voulait se consacrer à une facette de la mission de la Sûreté du Québec qui l'intéressait davantage, le groupe d'intervention. De par la détermination qu'il dégageait, il démontrait quotidiennement son goût du dépassement. Il s'imposait une discipline intransigeante autant dans l'entraînement que dans son travail. Il possédait des qualités humaines et mentales exceptionnelles, propres aux membres du groupe d'intervention. Il allait devenir caporal, premier grade de sous-officier, question de quelques semaines.

La Sûreté du Québec perd un membre d'élite. Les membres du Groupe d'intervention de Québec perdent un partenaire et vivent cette perte avec intensité, compte tenu de la grande solidarité et de la confiance mutuelle inhérente au G.I., valeurs tellement essentielles à l'accomplissement de leur travail.

D'autres perdent un père, un mari, un frère, un fils. Comme dans nos familles, comme au G.I., comme à la Sûreté du Québec, on est tricoté serré et le départ d'un de nos membres fait mal, très mal. Mais il n'y a pas que notre organisation et la famille dans ce deuil, la société québécoise toute entière l'est aussi.

Marcel avait choisi d'oeuvrer au sein du G.I. dont l'une des missions principales est de sauver des vies humaines; il y a laissé la sienne. Il était un modèle de dépassement, de discipline, de régularité dans l'entraînement; il était doué de qualités psychologiques exceptionnelles. Il a péri au service de la société, pour préserver ce qu'il y a de plus essentiel dans le fonctionnement de notre démocratie. Il a donné sa vie en préservant les valeurs fondamentales que la Sûreté du Québec s'est donnée: Service, Intégrité, Justice.

À vous madame Lemay, à toi Catherine, à toi Pierre, aux parents, aux amis, aux consoeurs et confrères de travail de Marcel, en mon nom et au nom de tous les membres de la Sûreté du Québec, qui auraient tous voulu être présents ici même mais, qui compte tenu des événements, doivent continuer d'assurer la sécurité publique, j'offre nos profondes condoléances et je souhaite ardemment que cette perte ne soit pas vaine et puisse nous inspirer pour trouver une solution et guider nos actions.

Quoiqu'il advienne, souvenons-nous que ceux que l'on aime et qui nous aiment, ne nous quittent vraiment jamais.

IN MEMORIAM

Au cours de la matinée du 11 juillet 1990, la Sûreté du Québec perdait l'un des siens. L'agent Marcel Lemay était alors en service lors de la tentative de démantèlement des barricades à Oka.

L'agent Marcel Lemay, âgé de 31 ans, avait joint les rangs de la Sûreté du Québec le 19 novembre 1979. Il avait travaillé pendant 7 ans au poste de Lasarre, en Abitibi. En avril 1987, il avait été assigné au Groupe d'intervention du district de Québec, où il était affecté au moment de son décès.

L'agent Marcel Lemay était marié et père d'une fillette de 18 mois. Son épouse était enceinte de 3 mois au moment de ce tragique événement.

«La vie ressemble à un conte; ce qui importe, ce n'est pas sa longueur, mais sa valeur.»

(Sénèque, Lettres à Lucius, LXXVII, in fine, env. 64)